

---

**Nombre de membres  
en exercice: 17**

**Présents : 13**

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER; Stéphane MAURIN

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Espinas - Ruines : Avenant 3 au lot 1 - Maçonnerie - 2015 041

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vue d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-053 portant attribution des lots 1, 2, 4, 5 et 7 à 11 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-086 portant attribution du lot 6 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-110 établissant l'avenant n°1 au lot 1 - Maçonnerie,

Vu la délibération 2015-002bis établissant l'avenant n°2 au lot 1 - Maçonnerie,

Le Président rappelle que le lot n°1 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'Ets CHAPELLE- 48400 COCURES. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent des travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°3 au lot 1 - Maçonnerie pour un montant en plus-value de 14 710.68€ ht.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

– **APPROUVE** l'avenant n°3 au lot n°1 du marché de réhabilitation de ruines à l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération

– **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 22/05/15*

*et publication du 22/05/15*

---

**Nombre de membres**

**en exercice: 17**

**Présents : 13**

**Votants: 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER; Stéphane MAURIN

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Espinas - Ruines : Avenant 5 au lot 2 - Charpente, Couverture, Zinguerie - 2015 042

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vue d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-053 portant attribution des lots 1, 2, 4, 5 et 7 à 11 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-086 portant attribution du lot 6 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-130 établissant l'avenant n°1 au lot 2 - Charpente, Couverture et Zinguerie,

Vu la délibération 2014-136 établissant l'avenant n°2 au lot 2 - Charpente, Couverture et Zinguerie,

Vu la délibération 2015-001 établissant l'avenant n°3 au lot 2 - Charpente, Couverture et Zinguerie,

Vu la délibération 2015-003bis établissant l'avenant n°4 au lot 2 - Charpente, Couverture et Zinguerie,

Le Président rappelle que le lot n°2 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué au groupement LEROUXEL/LA PICAROLLE - 48000 BARJAC. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°5 au lot 2 - Charpente, Couverture et Zinguerie pour un montant en moins-value de 1 617.18 € ht.

*Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'il peut avoir avec certains candidats au présent marché, Camille LECAT, 1<sup>er</sup> Vice-président, ne prend pas part au vote qui suit.*

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **APPROUVE** l'avenant n°5 au lot n°2 du marché de réhabilitation de ruines à l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 22/05/15*

*et publication du 22/05/15*

---

**Nombre de membres**

**en exercice: 17**

**Présents : 13**

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER; Stéphane MAURIN

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Espinas - Ruines : Avenant 1 aux lots 4&7 - Menuiserie extérieures et intérieures bois - 2015 043

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vue d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-053 portant attribution des lots 1, 2, 4, 5 et 7 à 11 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-086 portant attribution du lot 6 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Le Président rappelle que les lots n° 4 et 7 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas sont attribués à l'Ets Menuiserie Roumejon - 30480 CENDRAS. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 aux lots 4 et 7 - Menuiseries intérieures et extérieures pour un montant en moins-value de 966.10 € ht.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant n°1 aux lots n°4 et 7 du marché de réhabilitation de ruines à l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 22/05/15*

*et publication du 22/05/15*

---

**Nombre de membres  
en exercice: 17**

**Présents : 13**

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER; Stéphane MAURIN

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Espinas - Ruines : Avenant 1 au lot 5 - Serrurerie - 2015\_044BIS

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vue d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-053 portant attribution des lots 1, 2, 4, 5 et 7 à 11 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-086 portant attribution du lot 6 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Le Président rappelle que le lot n°5 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'Ets Serge Gaillard - 48300 Langogne. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 5 - Serrurerie pour un montant en moins-value de 3 055.50 € ht.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°5 du marché de réhabilitation de ruines à l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent.

*Cette délibération annule et remplace la délibération 2015-044 ayant le même objet.*

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 03/06/15*

*et publication du 03/06/15*

---

**Nombre de membres**

**en exercice: 17**

**Présents : 13**

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER; Stéphane MAURIN

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Espinas - Ruines : Avenant 1 au lot 6 - Doublage, Cloisons et Peinture - 2015\_045

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vue d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-053 portant attribution des lots 1, 2, 4, 5 et 7 à 11 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-086 portant attribution du lot 6 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Le Président rappelle que le lot n°6 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'Ets S et B - 48400 FLORAC. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 6 - Doublage, Cloisons et Peinture pour un montant en moins-value de 5 281.74 € ht.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

– **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°6 du marché de réhabilitation de ruines à l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération

– **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 22/05/15*

*et publication du 22/05/15*

---

**Nombre de membres**

**en exercice: 17**

**Présents : 13**

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER; Stéphane MAURIN

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Espinas - Ruines : Avenant 1 au lot 8 - Electricité - 2015 046

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vue d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-053 portant attribution des lots 1 , 2, 4, 5 et 7 à 11 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-086 portant attribution du lot 6 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Le Président rappelle que le lot n°8 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'Ets ROURE Philippe - 48220 FRAISSINET DE LOZERE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 8 - Electricité pour un montant en plus-value de 1 210.30 € ht.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°8 du marché de réhabilitation de ruines à l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération

– **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/15  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 22/05/15*

*et publication du 22/05/15*

---

**Nombre de membres**

**en exercice: 17**

**Présents : 13**

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER; Stéphane MAURIN

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Espinas - Ruines : Avenant 2 au lot 9 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage - 2015\_047

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vue d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-053 portant attribution des lots 1, 2, 4, 5 et 7 à 11 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-086 portant attribution du lot 6 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-088 établissant l'avenant 1 au lot 9 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage,

Le Président rappelle que le lot n°9 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'Ets NATALI Régis - 48160 Le Collet de Dèze. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°2 au lot 9 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage pour un montant en moins-value de 189.60 € ht.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au lot n°9 du marché de réhabilitation de ruines à l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 22/05/15*

*et publication du 22/05/15*

---

**Nombre de membres**

**en exercice: 17**

**Présents : 13**

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER; Stéphane MAURIN

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Espinas - Ruines : Avenant 3 au lot 9 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage - 2015\_048

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vue d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-053 portant attribution des lots 1, 2, 4, 5 et 7 à 11 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-086 portant attribution du lot 6 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-088 établissant l'avenant 1 au lot 9 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage,

Vu la délibération 2014-088 établissant l'avenant 2 au lot 9 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage,

Le Président rappelle que le lot n°9 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'Ets NATALI Régis - 48160 Le Collet de Dèze. Il précise que sur demande du maître d'ouvrage, l'Ets NATALI Régis présente un devis pour la fourniture et pose d'une couverture de protection pour les capteurs solaires. Il propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°3 au lot 9 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage pour un montant en plus-value de 568.80 € ht.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au lot n°9 du marché de réhabilitation de ruines à l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 22/05/15*

*et publication du 22/05/15*



---

**Nombre de membres  
en exercice: 17**

**Présents : 13**

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER; Stéphane MAURIN

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Espinas - Ruines : Avenant 1 au lot 11 - Pierres sèches - 2015\_049

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vue d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-053 portant attribution des lots 1, 2, 4, 5 et 7 à 11 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Vu la délibération 2014-086 portant attribution du lot 6 pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas,

Le Président rappelle que le lot n°11 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'Ets S et B - 48400 FLORAC. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 11 - Pierres sèches pour un montant en moins-value de 11 924.90 € ht.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

– **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°11 du marché de réhabilitation de ruines à l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération

– **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 22/05/15*

*et publication du 22/05/15*

---

**Nombre de membres  
en exercice: 17**

**Présents : 14**

**Votants: 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER;

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Sentiers de randonnée : Restructuration et promotion des itinéraires - 2015 050

Vu l'arrêté préfectoral n°2010354-0003 du 20 décembre 2010, portant modification de l'arrêté relatif à la définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et notamment son article 1 - groupe A.2 "aménagement et entretien des chemins de randonnées"

Le Président expose à l'assemblée que la communauté de communes peut adapter son réseau de petite randonnée par une restructuration et une promotion de ses itinéraires afin de s'insérer dans les nouveaux dispositifs mis en place par le Parc National des Cévennes et le Conseil Départemental.

Pour la réalisation de ce projet, il propose de confier à l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère les missions de restructuration pour un montant de 9 000.00 € ht et de promotion pour un montant 3 500.00 € ht. Leurs actions viseront à garantir des équipements de qualité et augmenter la lisibilité de l'offre des sentiers.

Il est proposé au conseil de lancer cette opération, de solliciter les financements correspondants et d'approuver la convention inter-organismes.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **DECIDE** de lancer l'opération de restructuration et de promotion des 13 itinéraires de petites randonnées présents sur le périmètre communautaire,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-après,
- **CONFIE** les missions relatives à l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère pour un montant total de 12 500.00 € HT,
- **AUTORISE** le président à solliciter les financements auprès du Parc National des Cévennes, du Conseil Départemental de la Lozère et du Comité Départemental du Tourisme de la Lozère,
- **AUTORISE** le président à signer la convention inter-organismes relative.

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
<b>Restructuration du réseau de petites randonnées</b>			
Prestation de restructuration	9 000.00	Conseil Départemental 48 - 42%	3 780.00
		Parc National des Cévennes - 28%	2 520.00
		Autofinancement - 30%	2 700.00
<b>Total Restructuration</b>	<b>9 000.00</b>	<b>Total Restructuration</b>	<b>9 000.00</b>
<b>Promotion du réseau de petites randonnées</b>			
Prestation de promotion	3 500.00	Comité Départemental du Tourisme 48 - 35%	1 225.00
		Parc National des Cévennes - 35%	1 225.00
		Autofinancement - 30%	1 050.00
<b>Total Promotion</b>	<b>3 500.00</b>	<b>Total Promotion</b>	<b>3 500.00</b>

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
 Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture le 26/05/15  
 et publication du 26/05/15*

**Nombre de membres**

**Séance du 21 mai 2015**

**en exercice: 17**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Présents : 14**

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Votants: 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Abstentions : 0**

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER;

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

Objet: Maison des Services Au Public : Demande de subvention - 2015\_051

La communauté de communes peut solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le fonctionnement de la Maison des Services Au Public. Le Président soumet un plan de financement au conseil communautaire.

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
<b>Charges courantes</b>	<b>8 810.00</b>	FNADT25%	16 420.00
Téléphone et internet	1 870.00	DETR 2015 25%	16 420.00
Fournitures	540.00		
Location copieur	620.00	Autofinancement 50%	32 840.00
Assurances locaux	1080.00		
Formations	1 740.00		
Réception	60.00		
Frais de déplacement	500.00		
Assurance du personnel	2 330.00		
Affranchissement	60.00		
Documentation	10.00		
<b>Charges de personnel</b>	<b>56 870.00</b>		
Animateurs	53 070.00		
Fonction support	3 800.00		
<b>Total</b>	<b>65 680.00</b>	<b>Total</b>	<b>65 680.00</b>

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2015,
- **AUTORISE** et **MANDATE** le Président pour signer tous documents utiles à l'instruction de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 03/06/15*

*et publication du 03/06/15*

---

**Nombre de membres  
en exercice: 17**

**Présents : 14**

**Votants: 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER;

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Association Châtaigne et Marrons : Adhésion 2015 - 2015 052

Le Président présente à l'assemblée l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc.

Cette association s'emploie à promouvoir la filière castanéicole du Gard, de l'Hérault et de la Lozère, notamment à travers une démarche d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOP) Châtaigne des Cévennes. Avec l'obtention d'une AOP Châtaigne des Cévennes, cette association souhaite faire reconnaître les spécificités et savoirs faire des acteurs économiques de la filière.

C'est à ce titre que la communauté de communes est sollicitée pour adhérer à l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc pour l'année 2015
- **DECIDE** de fixer le montant de la cotisation à 300€
- **AUTORISE** le Président à signer les documents qui en résulteront.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 03/06/15*

*et publication du 03/06/15*

---

**Nombre de membres**

**en exercice: 17**

**Présents : 14**

**Votants: 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER;

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Groupe de travail : Modification de périmètre - 2015\_053

Le Président informe le conseil que la commune de Vialas a commencé les démarches pour son retrait de la communauté de communes des Hautes Cévennes et son intégration à la CCCML. Afin d'anticiper et d'organiser au mieux l'évolution de notre périmètre communautaire, il est proposé au conseil de constituer un groupe de travail.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **DECIDE** de créer un groupe de travail "Modification de périmètre" composée comme suit :

- ◆ Jean Pierre ALLIER, Président de la CCCML, Maire de Fraissinet de Lozère
- ◆ Camille LECAT, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCCML, Maire de St Andéol de Clerguemort
- ◆ Alain JAFFARD, 2<sup>e</sup> Vice-président de la CCCML, Maire du Pont de Montvert
- ◆ Alain VENTURA, 3<sup>e</sup> Vice-président de la CCCML, Maire de St Frézal de Ventalon
- ◆ Jean Paul VELAY, 4<sup>e</sup> Vice-président de la CCCML, Maire de St Maurice de Ventalon
- ◆ Michel REYDON, Maire de Vialas
- ◆ Jean Louis SERVIERE, 1<sup>er</sup> Adjoint à la commune de Vialas
- ◆ Vanessa ALBARET, 2<sup>e</sup> Adjointe à la commune de Vialas
- ◆ Pascale FILLAU, Conseillère municipale à la commune de Vialas
- ◆ Elodie MARTIN, Secrétaire Générale à la CCCML.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 03/06/15*

*et publication du 03/06/15*

---

**Nombre de membres**

**en exercice: 17**

**Présents : 14**

**Votants: 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER;

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Budget principal : Décision modificative 1 - 2015 054

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit pour les charges et produits d'investissement, il convient d'établir une décision modificative au budget principal pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au budget principal de la Communauté de Communes, selon les modalités suivantes :

**Section d'Investissement**

Dépenses		Recettes	
<b>Opération 970 - Espinas</b>		<b>Opération 970 - Espinas</b>	
Art 2313 : Construction	30 000.00	Art. 1641 : Emprunt	22 000.00
		Art. 10222 : FCTVA	8 000.00
<b>Total dépenses</b>	<b>30 000.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>30 000.00</b>

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 03/06/15*

*et publication du 03/06/15*

---

**Nombre de membres  
en exercice: 17**

**Présents : 14**

**Votants: 16**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Matthias CORNEVAUX, Michel RIOU

**Représentés:** Alain VENTURA par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS par Camille LECAT

**Excuses:**

**Absents:** François FOLCHER;

**Secrétaire de séance:** Jean Paul VELAY

---

Objet: Safer LR : Emprise foncière - 2015\_055BIS

Le Président rappelle que la communauté de communes a répondu à l'appel à projets de la SAFER LR concernant le stockage foncier pour favoriser l'installation progressive en agriculture. Le dossier de la communauté de commune a été examiné favorablement par le conseil d'administration de la SAFER LR, le 21 octobre 2014.

**Considérant** que les engagements figurant dans le cahier des charges de l'appel à projets, la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère :

- Définit le **cahier des charges** du projet d'installation (zone prioritaire, filière...),
- Prend en charge les **frais d'acquisitions** (frais et honoraires de notaire, frais de géomètre ou d'huissiers s'il y a lieu) lors de l'achat pour la mise en stock,
- **Garantit la bonne fin** du stock / la moins-value,
- Participe au **comité de pilotage local** de l'opération,
- Est associée au **choix de l'exploitant**,
- Assure le **suivi** du nouvel installé et de son intégration locale,
- Préserve au mieux le **caractère agricole de la zone**.

**Exploitants ciblés :**

- **1eres installations sur le territoire régional, hors cadre familial**, pour une aide à l'acquisition foncière progressive,
- **Candidat à l'installation détenant des capacités professionnelles et une étude économique de faisabilité**,
- **Pas de condition d'âge**,
- Temps de stockage maximum : **5 ans**.

**Engagements de la SAFER**

- Accompagne la collectivité dans la **recherche du foncier** pour la constitution du stock.
- Réalise **l'avance du montant de l'investissement** pour le foncier non bâti
- Prend en charge les **frais financiers de stockage**,
- Réalise les **appels à candidature pour choisir l'exploitant**, en comité technique départemental (CTD),
- Assure la **gestion temporaire** via une Convention d'Occupation Provisoire et Précaire (COPP),
- Définit les conditions de la location (montant du loyer, prise en charge des impôts et taxes, éventuellement part du capital).
- **Principes de location/vente** : le loyer payé par l'exploitant couvrira les charges afférentes au bien, le solde vient en déduction du prix d'achat du foncier à l'issue de la période de portage.
- Engagement de **conservation de la destination agricole du foncier** mis en portage pendant 15 ans, à compter de l'acquisition définitive par l'exploitant.



- Projet d'installation à élaborer et à transmettre à la SAFER et à la collectivité, par le candidat, avec l'aide de la chambre d'agriculture départementale.

## Engagements de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère

### La garantie de bonne fin et de moins-value

Malgré toutes les précautions prises lors des mises en réserve, il faut prendre en compte un risque d'échec du projet d'installation ou de revente à perte.

Ainsi, ces garanties s'exercent sur tout bien parvenu au terme de la période maximum de stockage, et pour lequel la SAFER :

- **Trouve un acquéreur à un prix inférieur aux coûts d'acquisition:** dans ce cas, la collectivité s'engage à prendre en charge la moins-value.
- **Ne trouve pas d'acquéreur malgré les publicités dûment justifiées par la SAFER :** dans ce cas, la collectivité s'engage à acquérir le bien considéré auprès de la SAFER, au prix de rétrocession affecté de la TVA en vigueur.

*Les coûts d'acquisition étant égaux à : prix principal + frais divers nécessaires pour acquérir (frais d'huissier, indemnités fermier et autres frais afférents à l'acquisition).*

*Le prix de rétrocession étant égal à : coût d'acquisition + %HT du prix principal d'acquisition (5% HT si achat par la collectivité, 10%HT si achat par un privé) + 20% de TVA sur ce prix.*

**Considérant** que le projet de la communauté de communes porte sur l'installation d'un couple d'agriculteurs sur la propriété du Salson , commune de ST FREZAL DE VENTALON .

### Coût

Le Président donne lecture du tableau financier ci-joint annexé qui récapitule les engagements de la collectivité.

**ACQUISITION PAR LA SAFER DE 31 ha 42 a 05 ca  
ORIGINE COLOMBAT - COMMUNE DE SAINT FREZAL DE VENTALON**

### RETROCESSION APRES STOCKAGE SAFER DE 5 ANS

<b>PRIX PRINCIPAL D'ACHAT</b>	<b>19 800,00 €</b>
REMUNERATION SAFER (HT)	990,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 790,00 €</b>
	TVA 20 %
	4 158,00 €

**TOTAL TTC DÛ A LA SAFER 24 948,00 €**

**FRAIS EN SUS (Notaire) 1 800,00 €**

**TOTAL GENERAL : 26 748,00 €**

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'ensemble des propositions ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document qui permettront la réalisation de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 21/05/2015  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en Préfecture le 23/07/15*

*et publication du 23/07/15*